

222C0721  
FR0014000T90-FS0216

30 mars 2022

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**2MX ORGANIC**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 30 mars 2022, la société JP Morgan Chase & Co. (C/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 25 mars 2022, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société 2MX ORGANIC et détenir indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 2 068 422 actions 2MX ORGANIC représentant autant de droits de vote, soit 5,52% du capital et des droits de vote de cette société<sup>1</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions et droits de vote</b>	<b>% capital et droits de vote</b>
JP Morgan Securities plc	979 810	2,61
JP Morgan Securities LLC	1 088 612	2,90
<b>Total JP Morgan Chase &amp; Co.</b>	<b>2 068 422</b>	<b>5,52</b>

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre d'actions 2MX ORGANIC détenues dans le cadre d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Chase & Co. d'utiliser lesdites actions à tout moment.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général :

- la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir 43 818 actions 2MX ORGANIC (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Securities plc d'utiliser lesdites actions à tout moment ; et
- la société JP Morgan Securities LLC a précisé détenir 1 088 612 actions 2MX ORGANIC (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Securities LLC d'utiliser lesdites actions à tout moment.

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 37 499 997 actions représentant autant de droits de vote en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.